



Altopictus

Expertise
Formation
Démoustication

Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne
Ille-et-Vilaine (35)

2024



Bilan annuel de la surveillance et de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies humaines

Bretagne
Ille-et-Vilaine (35)

2024

Sommaire

1. Synthèse du département	4
2. Bilan de la surveillance	5
2.1 Surveillance par piégeage	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats	6
2.2 Surveillance par signalements citoyens.....	9
2.3 Réponses apportées aux détections	11
2.4 Bilan de la surveillance.....	12
3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle	14
4. Autres opérations réalisées	16
4.1 Actions de mobilisation sociale.....	16
4.2 Diagnostics entomologiques	16
Annexes	17

En application de l'article R. 3114611 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS de Bretagne a confié ces missions à Altopictus, organisme habilité, via le marché public N° ARSBRETAGNE-SSE-2023-1 pour la région Bretagne concernant le département d'Ille-et-Vilaine. L'ensemble du marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum trois fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique active (réseau de pièges pondoires) et passive (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle mises en œuvre sur le territoire concerné par le marché public contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- **Une synthèse technique et financière** qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées dans la région où intervient Altopictus. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- **Une synthèse** des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Bretagne.

1. Synthèse du département

Surveillance active d'*Aedes albopictus* par piégeage

11 communes non
colonisées surveillées

6 sites à risque surveillés

0/65 piège positif en *Ae.*
albopictus

0/444 relevé
positif en *Ae. albopictus*

Surveillance passive d'*Aedes albopictus* par signalement citoyen

10/31 signalements sans
demande d'intervention

2 signalements d'*Ae. albopictus*

18 signalements négatifs

1 signalement classé sans
suite

Opération et enquête de primo-infestation

1
opération de lutte

2
enquêtes de primo-
infestation

1
enquête positive

1
enquête négative

Évolution de la colonisation par *Ae. albopictus*

+0
commune colonisée en 2024

2/332
communes colonisées à ce
jour

0,6%
des communes

≈21%
de la population habite une
commune colonisée

Opérations de lutte antivectorielle

Dengue, chikungunya, Zika

23
cas importés en 2024

15
cas sans intervention
demandée

9
enquêtes entomologiques
négatives

0
traitement aduicticide

Autres actions réalisées

1
Formation de
référénts communaux

0
Réunion publique

2
Diagnostic ou actualisation de
diagnostics

1
Webinaire

2. Bilan de la surveillance

La surveillance des moustiques vecteurs dans l’Ille-et-Vilaine, comme dans toute la région Bretagne, s’est concentrée en 2024 sur *Aedes albopictus*. L’espèce est désormais présente dans les départements d’Ille-et-Vilaine (Domagné colonisée depuis 2022 et Rennes colonisée depuis août 2023) et du Morbihan (La Gacilly colonisée depuis octobre 2023). Entre 2019 et 2024, plusieurs détections ponctuelles également eu lieu ont eu lieu dans tous les départements de Bretagne.

Pour l’Ille-et-Vilaine, une détection ponctuelle avait été enregistrée dans la commune de Janzé en 2023.

Les enjeux de la surveillance sont aujourd’hui :

- de surveiller l’expansion d’*Aedes albopictus* depuis Rennes et Domagné et dans les commons alentours et de surveiller son arrivée dans d’autres secteurs du département ;
- d’éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- de surveiller l’arrivée de l’espèce et d’autres moustiques vecteurs au niveau des points d’entrée au titre du RSI¹ (aéroport et port) tout en veillant à limiter l’exportation d’*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d’un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par Altopictus en 2024 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière**.

2.1 Surveillance par piégeage

2.1.1 Réseau de surveillance

TYPE DE PIÈGES	Pièges pondoirs
NOMBRE TOTAL DE PIÈGES	65 pièges ²
PÉRIODE	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre
FRÉQUENCE DES RELEVÉS	2x mois pour les sites RSI 1x mois pour tous les autres pièges
SITES SURVEILLÉS (voir annexe 1 pour le détail complet et l’annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	1 commune colonisée (17 pièges à Rennes) 11 communes non colonisées (2 à 5 pièges par communes) 3 établissements de santé (2 pièges par site) 1 site touristique (3 pièges à l’aquarium de Saint-Malo) 2 points d’entrée au sens du RSI : l’aéroport de Rennes (4 pièges) et le port de Saint-Malo (5 pièges)

¹ RSI : Règlement Sanitaire International défini par l’OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

² Non comptés ici : 6 pièges à adultes installés lors de l’opération de lutte de primo-infestation de Janzé (détails dans la partie 2.3)

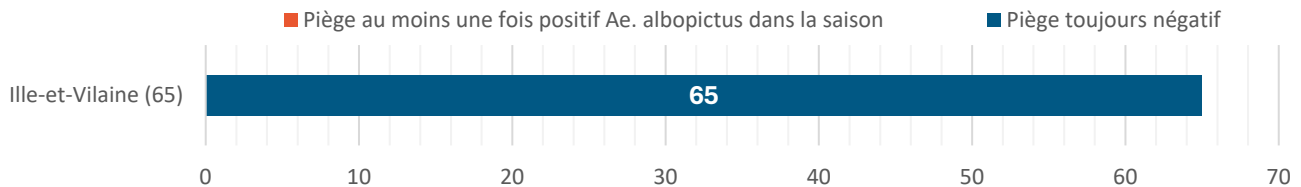
2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges et le nombre de relevés effectués :

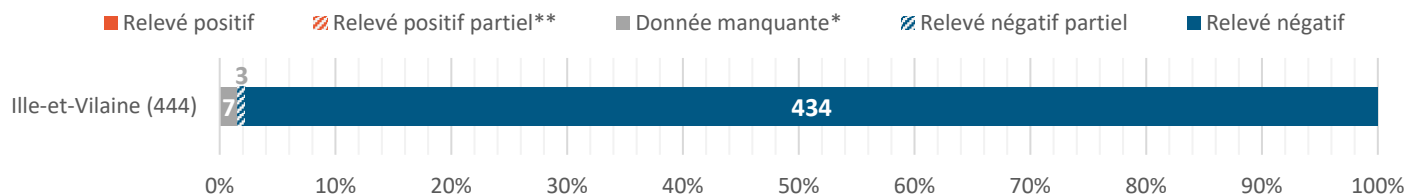
- Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas.
- Un relevé correspond donc à un résultat d'un piège sur une période donnée (un mois par exemple).

Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

▪ 65 pièges déployés, tous négatifs



▪ 444 relevés effectués, quasiment tous négatifs



Les nombres affichés dans chaque segment correspondent aux valeurs absolues tandis que l'échelle permet de lire le pourcentage que cette valeur représente sur l'ensemble.

Contrairement à l'année 2023 où 25 relevés positifs avaient été comptabilisés, tous les pièges du réseau sont restés négatifs en 2024 (figure1, carte 1). Cela peut s'expliquer par l'arrêt de la surveillance de la commune de Domagné, première commune colonisée du département et par le redéploiement des pièges positifs de Rennes.

Les proportions de données manquantes* et de données partielles** restent faibles avec respectivement 1,5% et 0,7%.

* Les données manquantes correspondent aux relevés pour lesquels le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

** Les données partielles correspondent aux pièges retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'Aedes albopictus pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'Aedes albopictus.

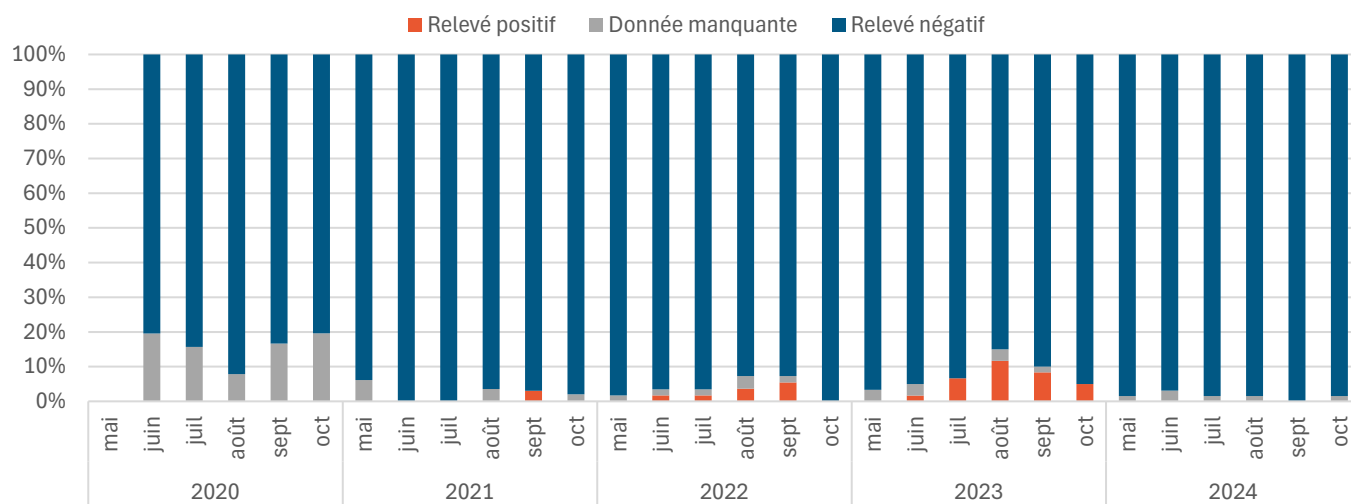
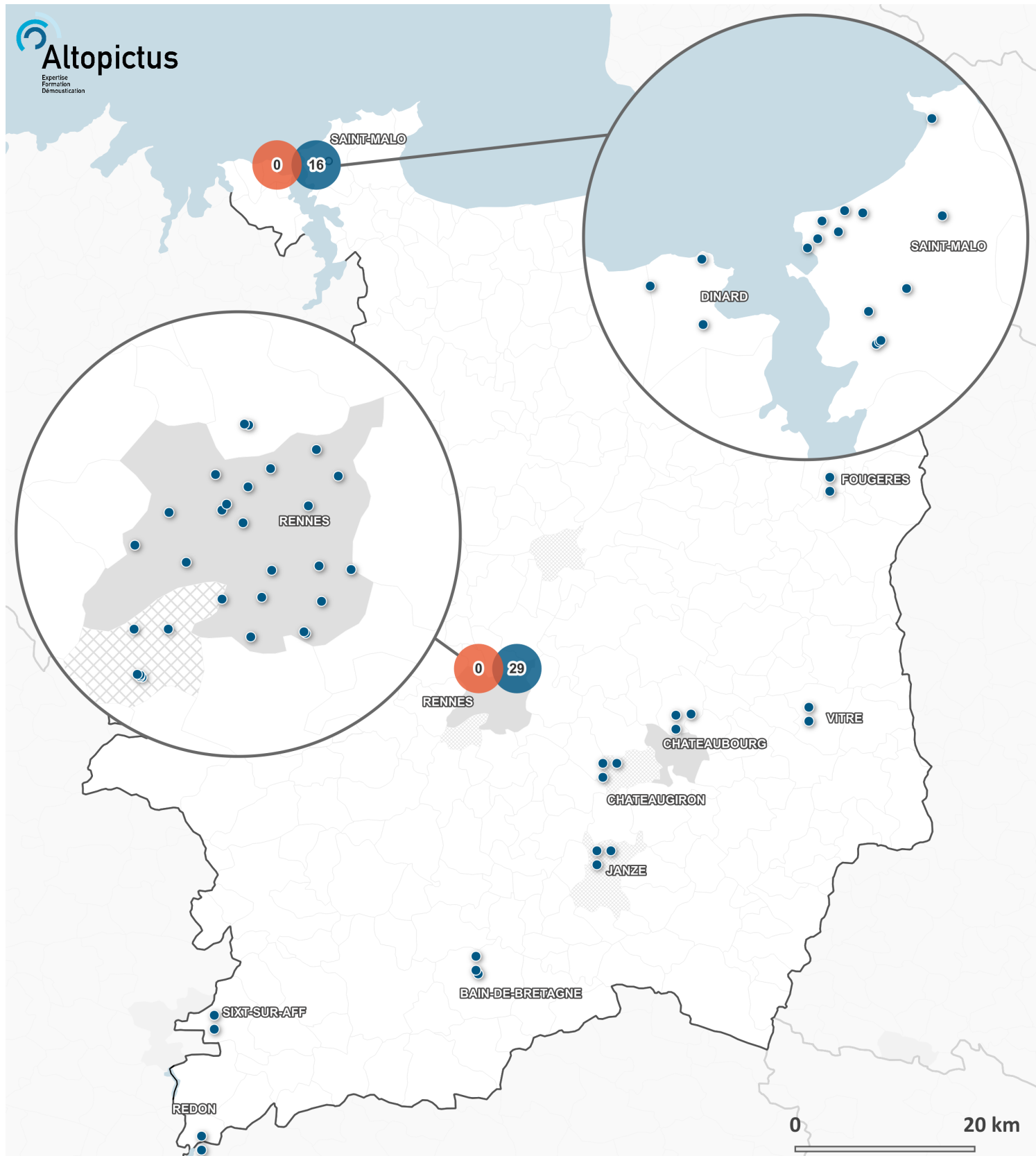


FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET MANQUANTS DANS LE DÉPARTEMENT ENTRE 2020 ET 2024. (SOURCE : ALTOPICTUS)

Sur la carte à échelle départementale, les emplacements des points sont parfois légèrement modifiés par rapport à la réalité pour éviter leur superposition. Ceux-ci apparaissent donc parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2024
- Piège positif au moins une fois en 2024

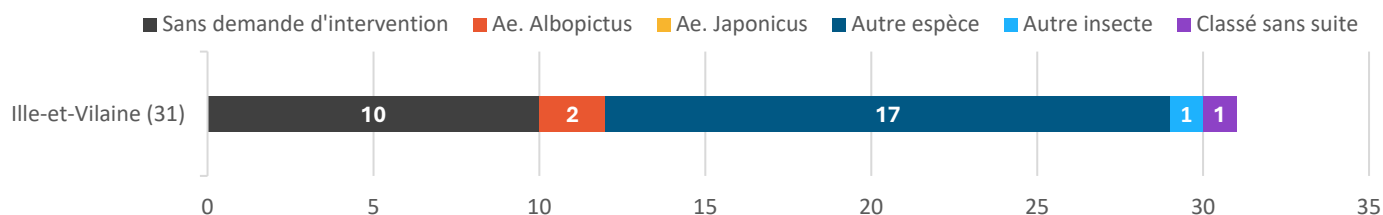
Type de piège

- Piège à imago
- Piège pondoir

CARTE 1 : RÉSULTAT DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES EN ILLE-ET-VILAINE EN 2024 (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.2 Surveillance par signalements citoyens

■ Résultats des signalements reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



21 signalements citoyens ont fait l'objet d'une alerte SI-LAV en 2024 et ont été analysés par Altopictus (figure 2, carte 2, annexe 3). Deux signalements étaient positifs en *Aedes albopictus* à Saint-Aubin-d'Aubigné, au nord de Rennes, et à Châteaugiron, commune limitrophe de Domagné. Ces deux détections ont entraîné des opérations de primo-infestations (détails disponibles dans la partie 2.3).

Cette année, le nombre de signalements avec demande d'intervention est en baisse par rapport à 2023 avec une participation citoyenne plutôt régulière de mai à septembre (3 à 6 signalements par mois). La prise en compte des premiers signalements citoyens sans demande d'intervention en provenance de Rennes, classée colonisée l'année dernière, peut expliquer la baisse du nombre de signalements reçus et la baisse du nombre de signalements positifs en *Aedes albopictus* par rapport à 2023.

De nombreux dysfonctionnements ont également eu lieu cette année entre la plateforme signalement-moustique de l'ANSES et le SI-LAV. Il est donc possible que certains signalements n'aient pas été reçus.

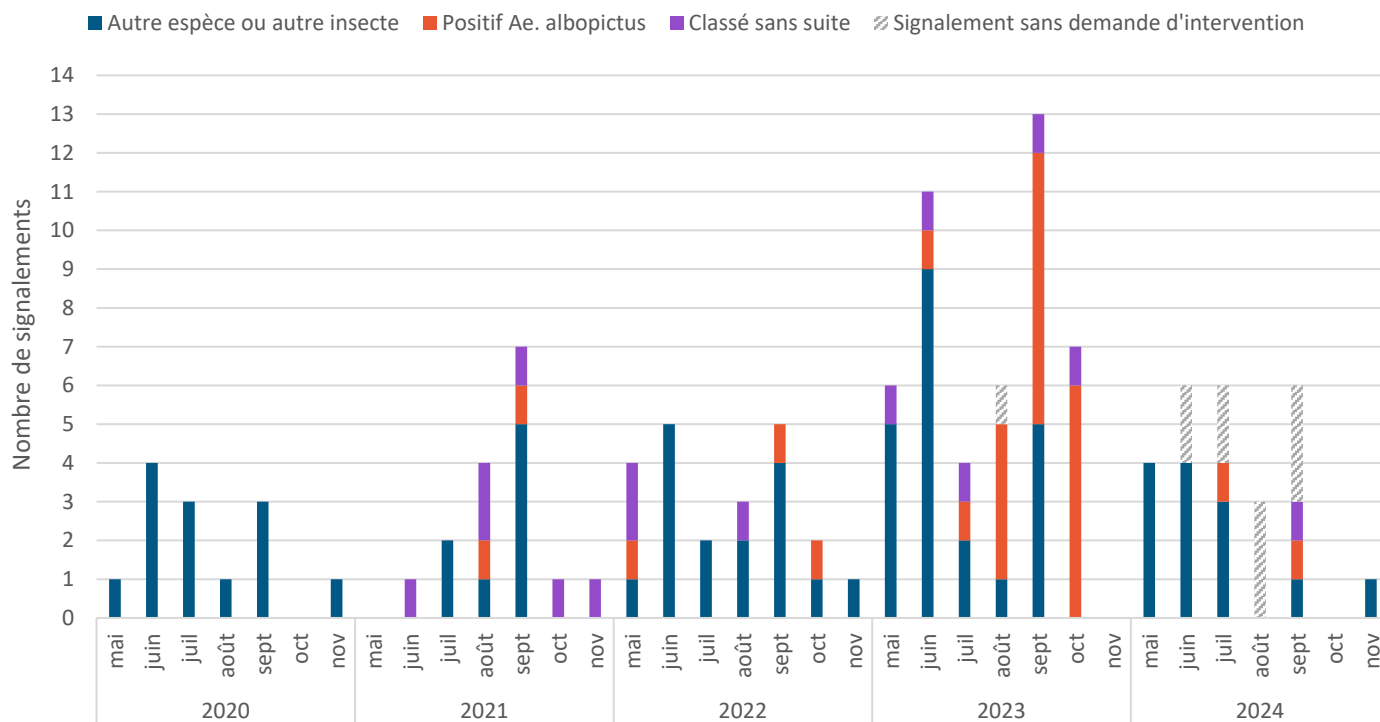
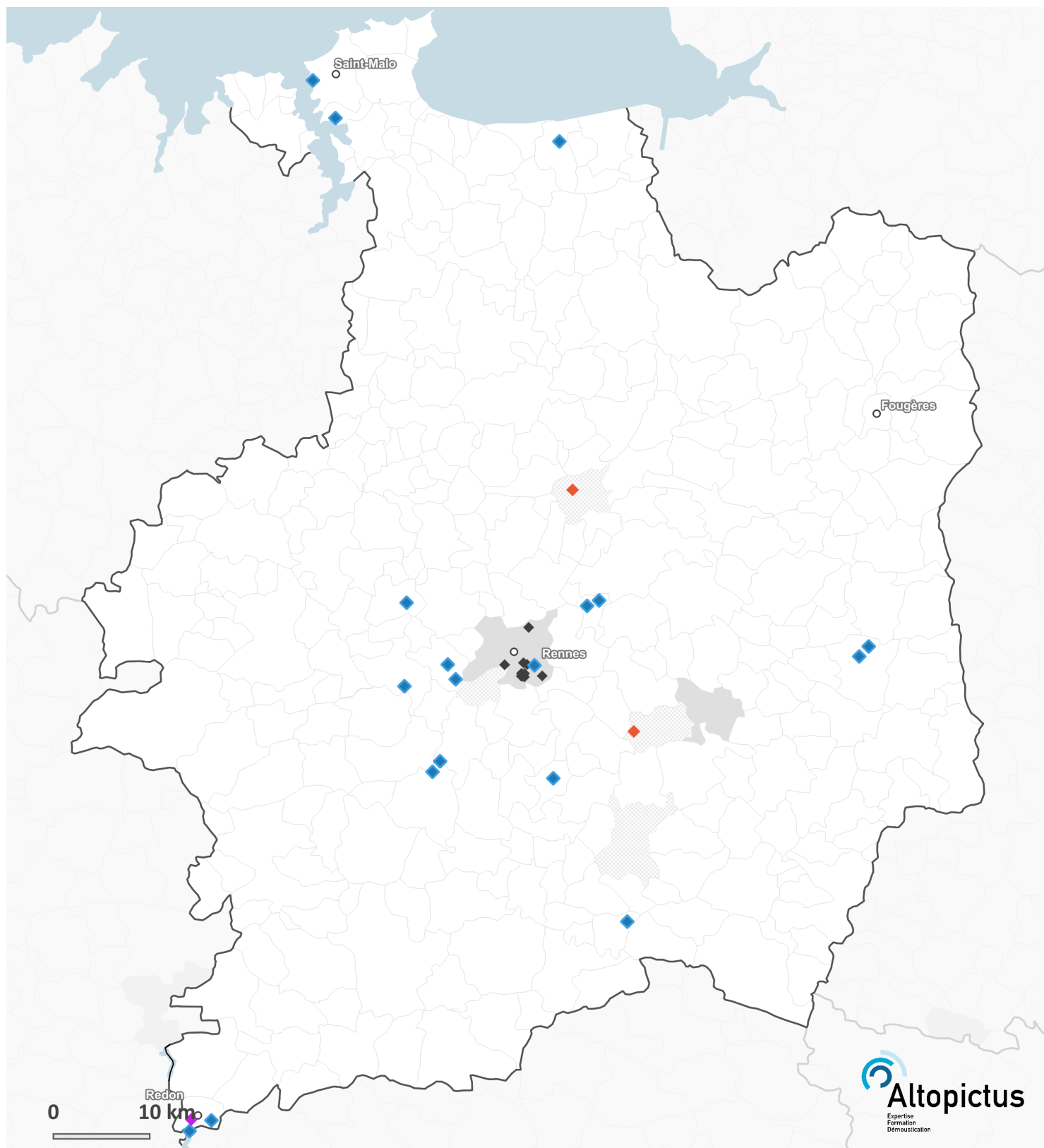


FIGURE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2024 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)



Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

Signalements citoyens

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCE : ALTOPICTUS)

2.3 Réponses apportées aux détections

Des enquêtes de primo-infestation sont réalisées dès que des détections ont lieu par pièges ou par signalements citoyens (détail des opérations en annexe 4 et protocole en annexe de la synthèse technique et financière). Des opérations de lutte peuvent également être menées au printemps suivant pour tenter l'éradication totale.

En Ille-et-Vilaine, 1 détection avait eu lieu en 2023, une opération de lutte-de-primo-infestation a donc été menée cette année. De plus, 2 détections d'intérêt ont eu lieu cette saison donnant lieu à 2 enquêtes entomologiques de primo-infestation visant à empêcher l'implantation d'*Aedes albopictus* dans ces communes.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DE PRIMO-INFESTATION EN 2024

Interventions de lutte de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 24-08-02492					
JANZÉ	Signalement citoyen	23-24/04	Détection de larves d' <i>Aedes albopictus</i> dans le périmètre de 150m	Installation de 6 pièges à adultes BG-GAT chez les habitants volontaires, formation, porte-à-porte	Pas de détection en 2024

Enquêtes entomologiques de primo-infestation

COMMUNE	ORIGINE DÉTECTION	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT EXPERTISE	ACTIONS MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	CONCLUSIONS
N° opérations SI-LAV : 24-07-02027 et 24-09-02754					
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ	Signalement citoyen	09/09	Négatif	Sensibilisation des habitants – Opération de lutte de primo-infestation au printemps 2025	Détection ponctuelle
N° opérations SI-LAV : 24-09-02001 et 24-10-05117					
CHÂTEAUGIRON	Signalement citoyen	26-27/09	Positif <i>Aedes albopictus</i> au-delà des 150m de rayon	Sensibilisation des habitants – Opération de lutte de primo-infestation au printemps 2025	Détection ponctuelle

Pour donner suite à ces détections et éviter que le moustique tigre ne s'implante plus largement dans le département, des opérations de lutte de primo-infestations sont prévues en 2025.

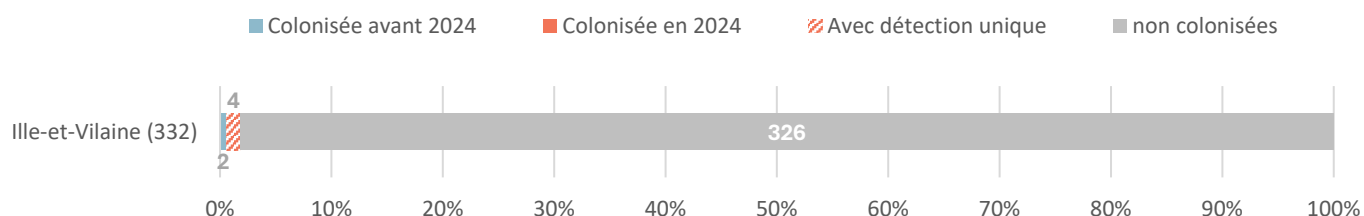
TABLEAU 2 : PROGRAMME DES OPÉRATIONS DE LUTTE DE PRIMO-INFESTATION EN 2025

COMMUNE	RAYON D'ACTION	DURÉE	OBJECTIFS
JANZÉ	150 m	1 jour	Intégralité de la zone
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ	150 m	1 jour	Se concentrer sur les maisons absentes en 2024 et les maisons avec bidons et fûts. Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).
CHÂTEAUGIRON	300 m	3 jours	1 quartier par jour avec courrier spécifique. Installation de pièges à adultes chez les habitants volontaires (entre 3 et 10).

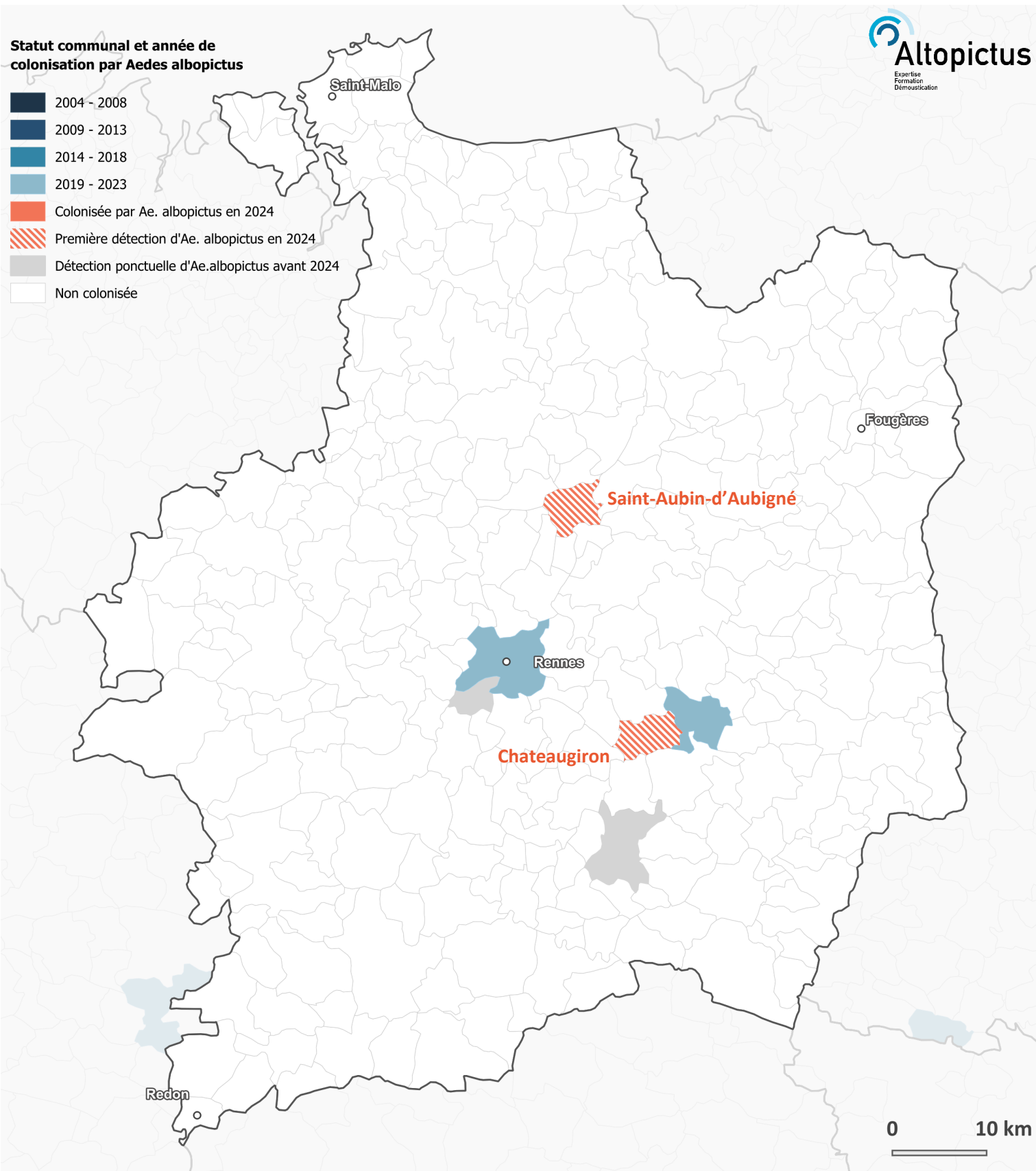
2.4 Bilan de la surveillance

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.



Cette année, aucune commune supplémentaire n'a été classée colonisée dans le département. Quand *Aedes albopictus* est détecté, mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ». C'est le cas cette année pour les communes de Saint-Aubin-d'Aubigné et Châteaugiron (carte 3).



CARTE 3 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICTUS)

3. Bilan des opérations de lutte anti-vectorielle

Altopictus intervient sur des cas d'arboviroses lorsqu'ils sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés dans les communes colonisées du département. Si la présence d'*Aedes albopictus* (ou de tout autre vecteur de l'arbovirose en question) est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexe 5. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe **de la Synthèse technique et financière de la région.**

Dengue, Chikungunya, Zika, Fièvre jaune					
CAS IMPORTÉS <i>dont 15 sans demande d'intervention</i>	23	ENQUÊTES POSITIVES	0	TRAITEMENTS ADULTICIDES	0
		ENQUÊTES NÉGATIVES	9	TRAITEMENTS LARVICIDES	0

Cette année, 23 cas d'arboviroses ont été déclarés dans le département : 15 n'ont pas déclenché d'enquête car les communes concernées ne sont pas colonisées par *Aedes albopictus* et les 8 autres signalés à Rennes ont entraîné la réalisation de 9 enquêtes entomologiques entre le mois de juin et de septembre. Aucune n'a été positive et n'a donc nécessité de traitement de lutte anti-vectorielle (figures 3 et 4, carte 4, annexe 4).

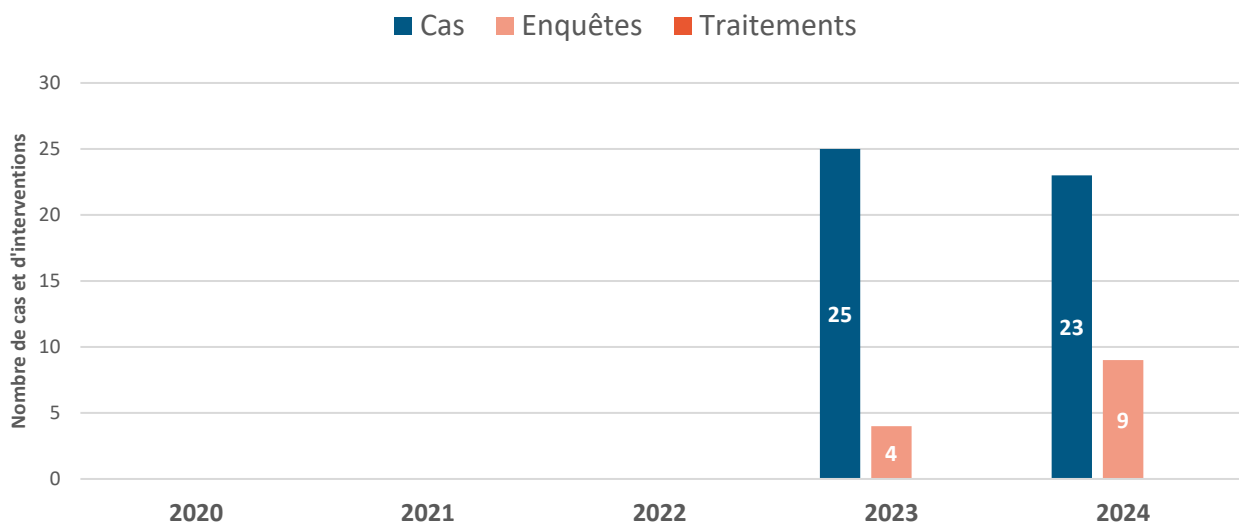


FIGURE 3 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2024 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCE : MSBI DU SI-LAV, ATTENTION CES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)

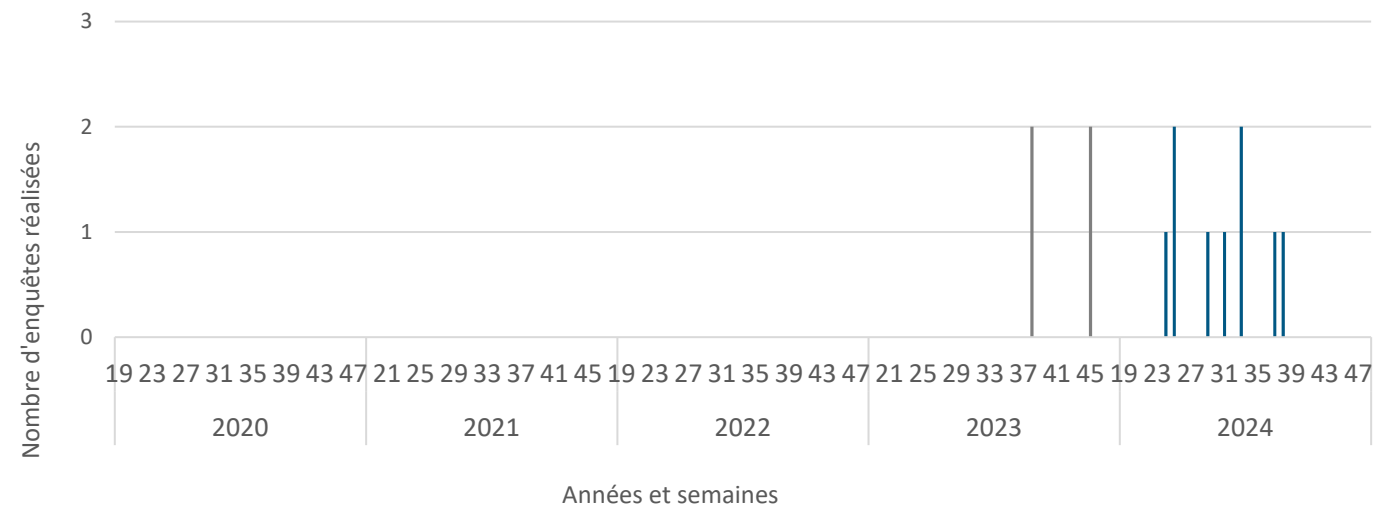


FIGURE 4 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES EN ILLE-ET-VILAINE PAR SEMAINE DEPUIS 2020



CARTE 4 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2024 EN ILLE-ET-VILAINE (SOURCE : ALTOPICTUS)

4. Autres opérations réalisées

4.1 Actions de mobilisation sociale

En 2024, un webinaire de sensibilisation au moustique tigre a été délivré par Altopictus le 17 avril à destination des communes et sites surveillés.

Une formation « Référents communaux » a également dispensée par Altopictus pour Rennes et quelques communes limitrophes (Janzé, Saint-Jacques-de-la-Lande) le 06 juin.

4.2 Diagnostics entomologiques

En 2024, deux diagnostics ont eu lieu pour les sites du CH de Rennes :

- Pontchaillou, le 11 juin
- Hôpital Sud, le 12 juin

Ces diagnostics ont permis de mettre en évidence un risque vectoriel modéré :

- Situation proche des quartiers pavillonnaires
- Nombreux gîtes larvaires présents
- Beaucoup de zone de végétation
- Pas de protocole de protection sur le parcours de soin

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES EN 2024

Communes non colonisées

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
BAIN-DE-BRETAGNE	3	6	30/04/2024	28/10/2024
CHATEAUBOURG	3	6	19/04/2024	24/10/2024
CHATEAUGIRON	3	6	19/04/2024	24/10/2024
DINARD	5	6	25/04/2024	24/10/2024
FOUGÈRES	2	6	19/04/2024	24/10/2024
JANZÉ	3	6	24/04/2024	28/10/2024
	6 BG-GAT ³	2	23 et 24/04/2024	10/2024
REDON	2	6	30/04/2024	28/10/2024
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	2	6	22/04/2024	25/10/2024
SAINT-MALO	5	6	25/04/2024	24/10/2024
SIXT-SUR-AFF	2	6	30/04/2024	28/10/2024
VITRÉ	2	6	19/04/2024	24/10/2024

Commune colonisée

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
RENNES	17	6	22/04/2024	24 et 25/10/2024

Points d'entrée au titre du RSI

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Aéroport de RENNES BRETAGNE	4	12	22/04/2024	25/10/2024
Port de SAINT-MALO	5	12	25/04/2024	24/10/2024

Site sensible (site touristique)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
Grand aquarium de SAINT-MALO	3	6	25/04/2024	24/10/2024

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
CHU de RENNES	2	6	22/04/2024	25/10/2024
HOPITAL SUD de RENNES	2	6	22/04/2024	25/10/2024
CH. de SAINT-GREGOIRE	2	6	22/04/2024	24/10/2024

ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DES PIÈGES

Communes non colonisées

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOÛT	ŒUFS AOÛT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
BAIN-DE-BRETAGNE	35-20-043	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-051	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-21-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
CHATEAUBOURG	35-23-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-23-005	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-23-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
CHATEAUGIRON	35-23-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

³ Pièges installés dans le cadre de la lutte de primo-infestation

	35-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-23-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
DINARD	35-20-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-21-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
FOUGÈRES	35-20-018	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-019	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
JANZÉ	35-24-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
REDON	35-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	35-22-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-22-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	SP	0	RAS	0	RAS	0
SAINT-MALO	35-20-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-014	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-015	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-016	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-017	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0
SIXT-SUR-AFF	35-24-010	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
VITRÉ	35-20-020	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-021	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune colonisée

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
RENNES	35-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-025	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-026	S	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-027	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-029	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-031	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-032	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-033	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-034	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-036	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	
	35-20-037	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-038	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-039	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-21-114	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-23-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-013	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Sites sensibles (établissements de santé)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
C.H.U. DE RENNES	35-24-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
HOPITAL SUD DE RENNES	35-24-006	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
C.H. DE SAINT-GRÉGOIRE	35-24-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-24-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0

Site sensible (site touristique)

SITE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.
GRAND AQUARIUM SAINT-MALO	35-20-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-011	RAS	0	PP		RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	35-20-012	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0

Commune non colonisée : (Pièges à adultes BG-GAT®, surveillance 2024)

COMMUNE	CODE PIÈGE	JUIL. NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>	SEPT. NOMBRE D'IMAGOS <i>Aedes albopictus</i>
JANZÉ	BGGAT JA-A	0	0
	BGGAT JA-B	0	0
	BGGAT JA-C	0	0
	BGGAT JA-D	0	0
	BGGAT JA-E	0	0
	BGGAT JA-F	0	0

Points d'entrée au titre du RSI

[illegible]

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2024

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
24-02-00581	VITRE	19 fév. (date SI-LAV)	<i>Culiseta annulata</i>
24-02-00588	THORIGNE-FOUILLARD	27 fév. (date SI-LAV)	<i>Culiseta annulata</i>
24-03-01139	LALLEU	15 mars (date SI-LAV)	<i>Culiseta annulata</i>
24-04-01257	RENNES	10 avril (date SI-LAV)	<i>Culiseta annulata</i>
24-05-00418	REDON	8 mai	<i>Culiseta annulata</i>
24-05-00629	SAINT-GILLES	13 mai	Autre insecte
24-05-00637	LE RHEU	13 mai	<i>Culiseta annulata</i>
24-05-00785	MORDELLES	14 mai	<i>Aedes sp.</i>
24-05-01379	BRUZ	21 mai	<i>Aedes geniculatus</i>
24-06-00444	VITRE	6 juin	<i>Culiseta annulata</i>
24-06-01908	LE RHEU	24 juin	<i>Aedes geniculatus</i>
24-06-01930	SAINT-MALO	24 juin	<i>Aedes geniculatus</i>
24-06-02349	REDON	28 juin	<i>Aedes geniculatus</i>
24-07-00295	THORIGNE-FOUILLARD	5 juil.	<i>Aedes geniculatus</i>
24-07-02027	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	26 juil.	<i>Aedes albopictus</i>
24-07-02215	BOURGBARRE	29 juil.	<i>Culiseta annulata</i>
24-08-00020	SAINT-JOUAN-DES-GUERETS	1 août	<i>Culiseta annulata</i>
24-09-02001	CHATEAUGIRON	12 sept.	<i>Aedes albopictus</i>
24-09-02545	REDON	18 sept.	Absence de spécimen
24-09-03463	SAINT-BROLADRE	17 sept.	<i>Aedes sp.</i>
24-11-01378	GUICHEN	18 nov.	<i>Culiseta annulata</i>

**ANNEXE 4 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DES TRAITEMENTS RÉALISÉS EN 2024
AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES**

Enquêtes entomologiques

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT
24-06-01098	1	RENNES	12 juin	13 juin	NEGATIF
24-06-01613	1	RENNES	19 juin	20 juin	NEGATIF
	2	RENNES	19 juin	20 juin	NEGATIF
24-07-01043	1	RENNES	16 juil.	17 juil.	NEGATIF
24-07-02493	1	RENNES	30 juil.	1 août.	NEGATIF
24-08-01528	1	RENNES	13 août	14 août	NEGATIF
	4	RENNES	13 août	14 août	NEGATIF
24-09-00849	1	RENNES	09 sept.	10 sept.	NEGATIF
24-09-02763	1	RENNES	18 sept.	19 sept.	NEGATIF